



L'EMPLOI EN FRANCE ET EN ZONE EURO : VERS LA REPRISE ?

L'horizon s'éclaircit pour l'économie européenne : la baisse de l'euro, conjuguée à celle des prix du pétrole, à l'œuvre depuis plusieurs mois, l'assouplissement par la Commission européenne de son interprétation du Pacte de stabilité et de croissance¹, l'amorce d'une politique européenne d'investissement, puis l'assouplissement monétaire décidé récemment par la Banque centrale européenne, laissent entrevoir une reprise économique.

Sur le front de l'emploi aussi, la tendance devrait être à l'amélioration, et permettre globalement une baisse des taux de chômage. En revanche, en France, le redémarrage prévu de la croissance ne suffirait pas à faire reculer le chômage. Cette lettre propose un rapide panorama de la situation de l'emploi dans la zone euro. Elle se focalise ensuite sur le cas français pour mettre en évidence les spécificités de l'activité économique, les évolutions sectorielles et territoriales de l'emploi qui en découlent, puis les tendances des principales caractéristiques de l'emploi.

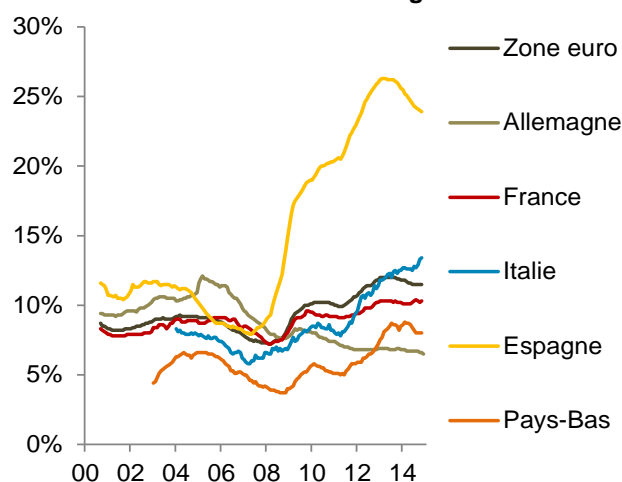
1. La hausse du chômage, un phénomène (presque) général dans la zone euro

La zone euro a traversé deux crises qui ont fait monter le taux de chômage :

- La crise des subprimes, au cours de laquelle le PIB a reculé de 5,8% (T1 2008-T2 2009), avant de rebondir en 2010.
- La crise des dettes souveraines, qui entraîne une baisse du PIB de 1,5% entre le T3 2011 et le T1 2013. La timide reprise de l'activité économique observée depuis plusieurs trimestres a permis une réduction limitée du chômage, qui atteignait 11,5% de la population active fin 2014 (voir graphique). Cette progression du taux de chômage au niveau agrégé masque toutefois des évolutions très différentes parmi les principales économies membres de la zone euro.

¹ « Utiliser au mieux la flexibilité offerte par les règles existantes du pacte de stabilité et de croissance », Communication du 13 janvier 2015, COM(2015) 12 final.

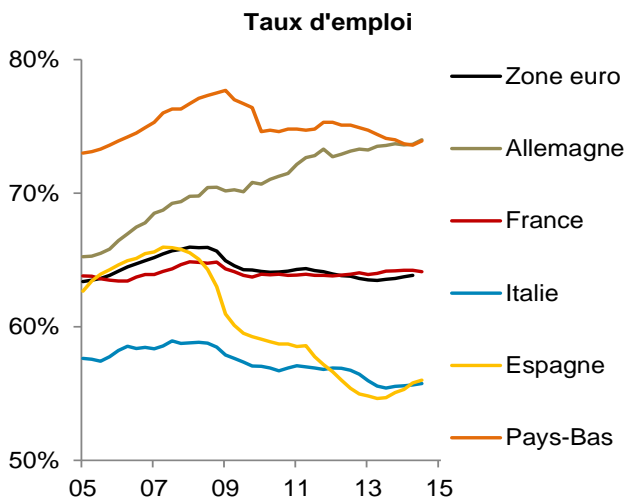
Taux de chômage



Source : Eurostat

Outre les conséquences de la conjoncture sur le niveau du chômage, il est intéressant de regarder également l'évolution du taux d'emploi, qui mesure la proportion des personnes en âge de travailler disposant d'un emploi. Un des objectifs de la stratégie Europe 2020 est de parvenir à un taux d'emploi de 75% pour la population âgée de 15 à 64 ans. Ceci implique notamment que les femmes rattrapent les hommes en termes d'accès à l'emploi.

En France, le taux d'emploi était de 64% fin 2014. Il fait preuve d'une remarquable stabilité depuis dix ans, malgré plusieurs années de ralentissement de l'activité, et d'une grande proximité avec la moyenne de la zone euro. Cette stabilité dissimule cependant des évolutions contrastées selon les tranches d'âge (voir 4.). Seuls l'Allemagne et les Pays-Bas semblent en mesure d'atteindre l'objectif ambitieux de 75% (voir graphique). Leur forte capacité à utiliser leur potentiel de main d'œuvre en font les économies les plus compétitives de la zone euro, et celles qui dégagent les excédents extérieurs les plus importants. Ces résultats sont toutefois à mettre en perspective du recours très important aux contrats temporaires et au temps partiel dans l'économie néerlandaise, ainsi qu'à la politique de déflation salariale menée à partir de 2003 en Allemagne.



L'évolution du taux d'emploi est fortement déterminée par la démographie. À nombre de personnes en âge de travailler donné, la hausse du taux d'emploi implique que des postes ont été créés. Si le nombre de postes occupés permet d'augmenter ou de maintenir le niveau du nombre d'heures de travail, tandis que l'économie gagne en productivité, alors l'économie est sur un sentier de croissance. En revanche, si la population active diminue (ou augmente), le dynamisme des créations de postes nécessaire à la stabilité du taux d'emploi est moindre (ou supérieur). L'absorption de ces mouvements du nombre d'actifs potentiels est plus ou moins difficile en fonction de la conjoncture, ce qui rend les économies qui présentent un nombre croissant de personnes en âge de travailler plus susceptibles de connaître à court terme une forte hausse du taux de chômage en période de ralentissement.

L'hétérogénéité des dynamiques macroéconomiques des principales économies de la zone euro impose d'analyser séparément leurs évolutions récentes sur le front de l'emploi. Le cas de la France sera plus spécifiquement abordé dans la deuxième partie.

En Allemagne, le taux de chômage a poursuivi sa décroissance après le rebond de 2010. Porté par la solidité de la croissance économique, il est aujourd'hui de 6,5%. Parallèlement, la hausse du taux d'emploi observée sur dix ans a été à peine entamée par la récession de 2009, pour culminer en 2014 à près de 74%. Ces résultats exceptionnels ont trouvé un terrain favorable au cours des années 2000 grâce à la compression des coûts salariaux, dans les secteurs des services notamment où l'écart des niveaux de salaires par rapport à l'industrie s'est creusé, qui a permis à l'économie allemande de gagner en compétitivité et d'exploiter sur les marchés à l'export sa capacité à offrir des produits différenciés. Alors qu'en 2005, l'économie allemande était la plus touchée des principales économies européennes par le chômage, elle affiche aujourd'hui les meilleurs résultats en la matière. Ses relais de croissance semblent toutefois devoir être réorientés

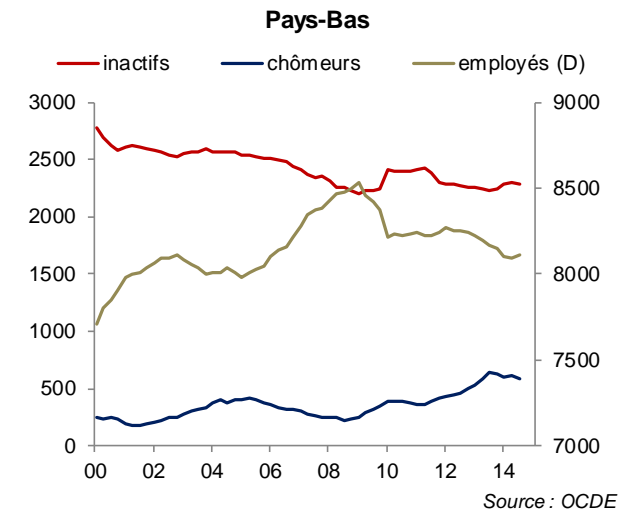
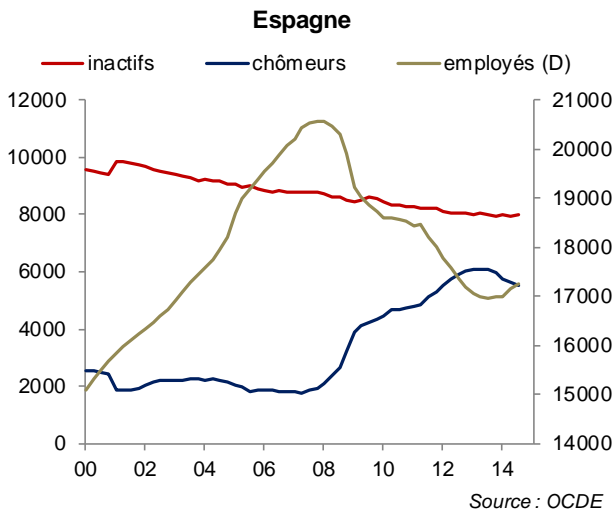
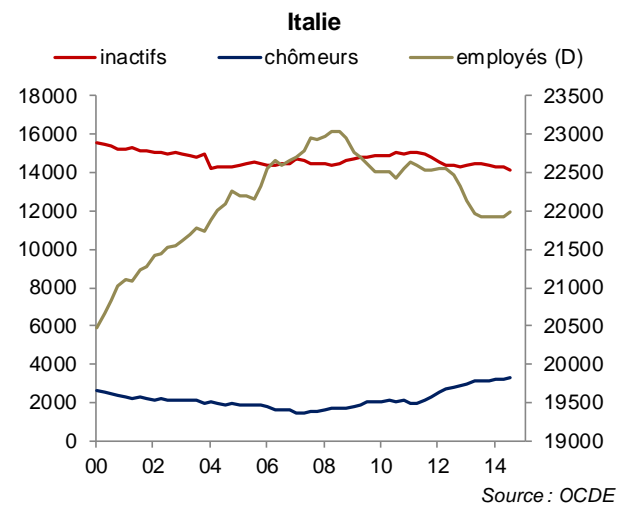
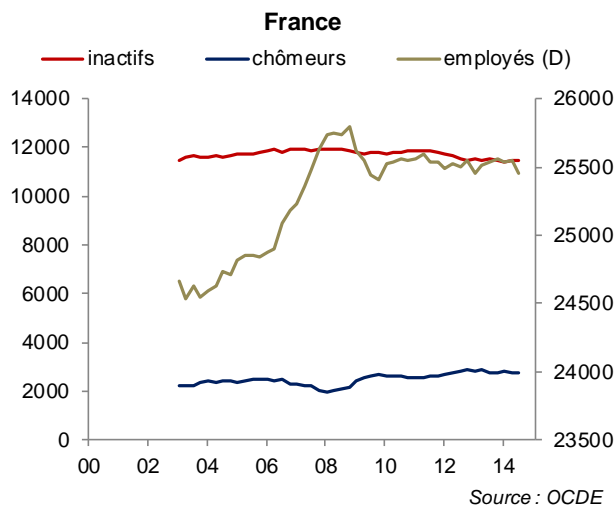
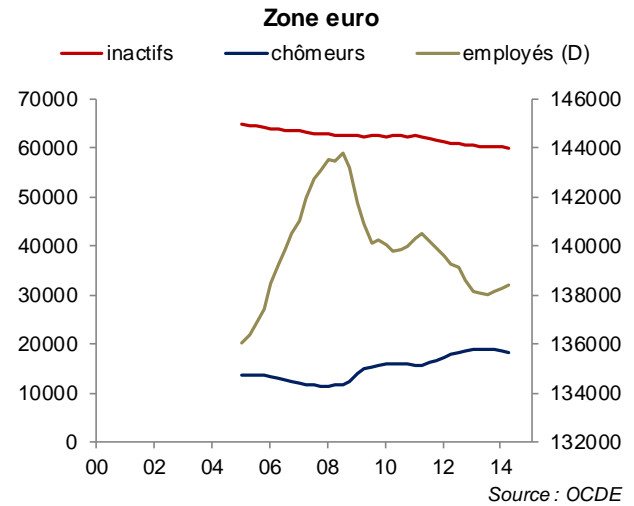
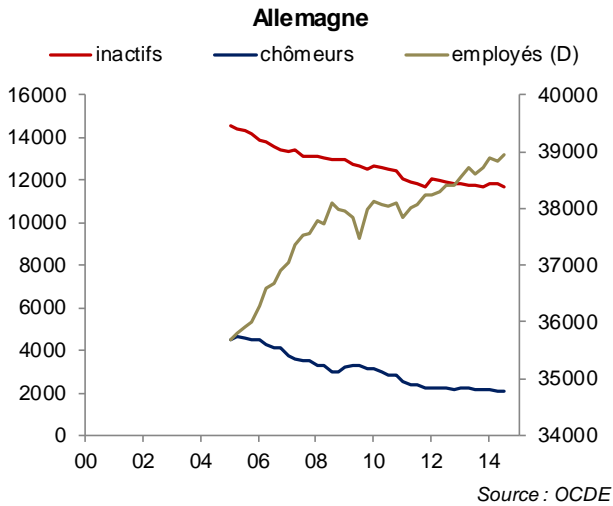
vers ses marchés domestiques, alors que les débouchés dans les économies émergentes ont pour l'instant constitué un remède efficace au ralentissement du commerce intra zone euro. Par ailleurs, l'économie allemande souffre d'un sous-investissement chronique depuis une quinzaine d'années.

En Italie, la faiblesse chronique du taux d'emploi n'a pas empêché l'existence d'un taux de chômage en dessous de la moyenne de la zone euro avant le déclenchement de la crise, grâce à une hausse du volume de travail (nombre d'heures travaillées et d'employés) utilisé dans la production et une forte proportion d'inactifs. Parallèlement, l'investissement avait progressé avec vigueur durant la première partie des années 2000. Pourtant, la croissance de l'activité économique italienne sur la période a été relativement faible en raison de gains de productivité quasiment nuls sur la période 2000-2007, que la sous-utilisation des facteurs de production depuis plusieurs années a rendu largement négatifs sur la période 2000-2014. La forte érosion de la compétitivité de l'économie italienne a entraîné une chute de ses parts de marchés à l'export, amplifiée par la hausse des coûts salariaux unitaires et son positionnement de gamme. Depuis 2008, l'importance du poids de la dette publique a contraint fortement les capacités d'action de politique économique, plongeant le pays dans une crise de croissance sévère (le volume du produit intérieur brut est retombé en 2014 en dessous de son niveau de 2000) qui ont poussé le taux de chômage à un niveau qui atteignait 13% de la population active fin 2014.

En Espagne, la création de la zone euro correspond à une phase de forte croissance ainsi qu'à l'existence de profonds déséquilibres macroéconomiques. Au niveau domestique, la baisse des taux réels a favorisé la hausse rapide de l'endettement privé, tandis que l'hypertrophie de certains secteurs abrités a nourri une bulle et un surinvestissement immobiliers. Au niveau extérieur, la dégradation rapide de la balance commerciale, provoquée notamment par la hausse rapide de la consommation, a alimenté l'endettement de l'économie espagnole vis-à-vis du reste du monde, notamment de ses partenaires de la zone euro. Le niveau élevé de croissance a eu des effets positifs sur l'emploi jusqu'à l'éclatement de la crise financière qui a eu un retentissement particulier sur l'économie espagnole, rapidement plongée dans la récession. Le taux de chômage a augmenté rapidement, culminant à plus de 26% début 2013, touchant particulièrement les jeunes. Le taux d'emploi a fortement baissé, à 55% en 2014, en recul de 10 points par rapport à son niveau de 2007. De lourds ajustements ont eu lieu depuis 2008 en Espagne : correction des salaires, éclatement de la bulle immobilière, ralentissement de l'endettement privé, rééquilibrage des comptes extérieurs, rétablissement des marges des entreprises. Ils ont posé les bases du redémarrage de son économie, qui passe par sa capacité à créer des emplois dans des secteurs exportateurs.

Répartition de la population en âge de travailler (15-64 ans, milliers)

Le taux d'emploi mesure la proportion de personnes ayant un emploi dans la population en âge de travailler. Outre les personnes employées et les chômeurs, la population en âge de travailler prend en compte les inactifs, parmi lesquels on trouve les individus découragés de trouver un emploi. Le découpage en trois parts –employés, chômeurs et inactifs- permet de mieux comprendre les évolutions du taux de chômage, qui peut baisser sans que le taux d'emploi progresse (par une hausse du nombre d'inactifs).



Les Pays-Bas, qui étaient quasiment dans une situation de plein emploi début 2008, ont connu une hausse importante du chômage depuis le début de la crise. Après avoir culminé à près de 9% début 2013, le taux de chômage représentait toujours 8% de la population active fin 2014. Dans un contexte de rééquilibrage budgétaire et de ralentissement de l'activité, cette légère amélioration a été marquée par une hausse du recours aux emplois temporaires. Le taux d'emploi a baissé depuis le début de la crise, passant de 77% en 2008 à 73% en 2014. L'économie néerlandaise, très ouverte sur l'extérieur, souffre notamment du ralentissement des échanges intra zone euro, bien que son positionnement géographique lui ait évité d'être impactée trop fortement par la mauvaise conjoncture des pays du sud. Le ralentissement de ses importations en fait d'ailleurs le pays qui dégage les plus forts excédents extérieurs de la zone euro, devant l'Allemagne, avec des comptes courants positifs de 10% du PIB en 2014.

2. Spécificités françaises et atonie de l'activité économique

La croissance économique française a été plutôt dynamique, quoique cyclique, depuis la création de la zone euro. Elle recelait toutefois des dysfonctionnements qui bloquent aujourd'hui la reprise autant qu'ils ont relativement bien préservé l'activité par rapport aux autres pays européens lors des phases de récession.

La demande domestique a été vigoureuse jusqu'au déclenchement de la crise. La consommation des ménages, favorisée par la hausse des salaires, ainsi que l'investissement, la perspective de trouver des débouchés à leur production ayant tiré les dépenses en formation brute de capital fixe des entreprises, ont tiré la croissance. Les exportations ont bénéficié du dynamisme des échanges intra zone euro, bien que la contribution nette de la demande extérieure soit négative en raison de l'évolution dynamique de la demande domestique, qui a fait progresser davantage encore les importations. Par rapport à leur niveau en volume il y a vingt ans, les importations avaient progressé de près de 130% fin 2014, contre 105% pour les exportations.

Depuis le rebond de 2010-2011 qui a suivi le choc récessif de 2008-2009, l'activité économique française est quasiment à l'arrêt. Alors que la consommation progresse lentement, l'investissement recule et est devenu le talon d'Achille de la croissance. Par ailleurs, la progression rapide des échanges extérieurs a été stoppée, comme dans le reste de l'Europe.

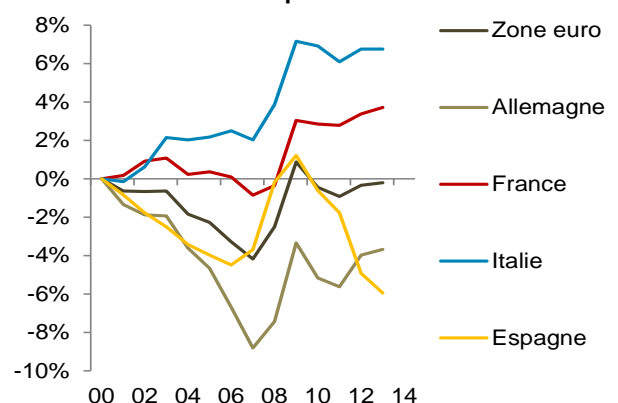
Une partie de l'explication de ce patinage de l'activité économique française se trouve dans l'évolution du partage des revenus entre les ménages et les entreprises, qui a affecté l'économie en deux temps. Sur les deux dernières décennies, les entreprises françaises ont eu en effet à absorber un choc de compétitivité et un choc de rentabilité.

Depuis la création de la zone euro, l'évolution des coûts unitaires du travail en France a incité à (dé)localiser à l'étranger certaines productions de secteurs non abrités. En même temps qu'elle a été un puissant facteur de croissance par la demande, la progression des salaires réels a accentué les problèmes de compétitivité de l'économie française, déjà handicapée par sa faible capacité à se positionner sur des différentes gammes de produits. Des pertes importantes d'emplois dans les secteurs non abrités, notamment manufacturiers, ont eu lieu ces dernières années.

Ces effets se sont accentués avec la crise financière de 2008, et la récession qui l'a suivie. Le taux de chômage, qui avait fluctué à des niveaux élevés (entre 8 et 10%) au début des années 2000, avant de baisser à partir de 2006, est reparti à la hausse. Malgré cela, l'évolution des salaires a été plutôt résistante et peu réactive aux variations de l'activité, jouant un rôle de stabilisateur efficace en soutenant la demande domestique au plus fort de la crise, mais provoquant une déformation du partage de la valeur ajoutée qui a fait chuter les marges des entreprises. Dans les secteurs les plus profitables, la baisse des taux de marge a eu un impact limité. Dans ceux en difficulté et soumis à une forte concurrence internationale, comme l'industrie manufacturière notamment, cette dégradation de la profitabilité a fragilisé la situation financière des entreprises. La hausse marquée de leur sinistralité en témoigne : fin 2014, les défaillances d'entreprises ont atteint un niveau historiquement élevé.

L'évolution des coûts salariaux unitaires (indicateur qui mesure le coût du travail pour une unité de production, graphique 3) révèle des similitudes entre la situation de l'Italie et celle de la France depuis la naissance de la zone euro, avec des niveaux d'emploi et de salaires qui se sont relativement mal ajustés à la dégradation de la conjoncture.

Évolution du coût unitaire du travail réel depuis 2000



Source : AMECO

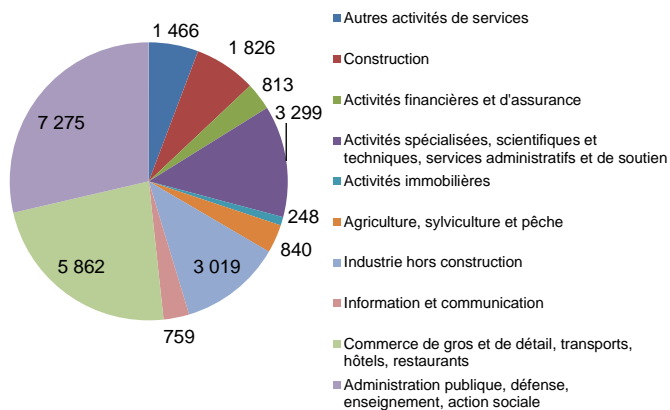
3. En France, secteurs et territoires inégaux face à la crise

Dans toutes les économies avancées, les activités de services, qui concernent plus de 7 emplois sur 10 en France, occupent

une place prépondérante. Pour en rendre compte, nous utiliserons dans cette section un découpage de l'emploi en dix secteurs, tel qu'il est proposé dans les règles du regroupement sectoriel de la nomenclature d'Eurostat au niveau le plus agrégé. Le phénomène de tertiarisation est particulièrement avancé en France, l'emploi industriel ayant reculé avec une grande rapidité durant les dernières décennies.

Parmi ces dix secteurs, c'est le bloc *administration, défense, enseignement, action sociale* qui compte le plus grand nombre d'employés (7,3 millions en 2013). Le secteur des *activités commerciales* (commerce de gros et de détails, restauration, hôtellerie, transport) représente près de 5,9 millions de personnes employées. Le regroupement des *activités spécialisées, scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien* (3,3 millions de personnes employées) et le secteur de *l'industrie hors construction* (un peu plus de 3 millions de personnes) viennent ensuite. Le reste des emplois en France est éclaté entre plusieurs secteurs, parmi lesquels on trouve notamment la *construction* (1,8 million d'emplois) et les *activités financières et d'assurance* (0,8 million d'emplois).

Répartition de l'emploi en France par secteur au T3 2013 (en milliers)



Source : Eurostat

Cette répartition de l'emploi (graphique ci-dessus) est à la fois le fruit d'éléments conjoncturels, la crise ayant eu des conséquences variables d'un secteur à l'autre, et d'éléments structurels, parfois propres à l'économie française.

Il existe des tendances de fond dans l'évolution de l'emploi de certaines branches (graphique ci-dessous). Par exemple, l'emploi dans le secteur de l'agriculture (qui semble avoir atteint un plancher) ainsi que dans celui de l'industrie hors construction a régulièrement baissé depuis 2000. À l'inverse, le bloc *administration, défense, enseignement, action sociale*, les *activités de commerce*, et les *activités financières et d'assurance*, ont continué à embaucher malgré la crise.

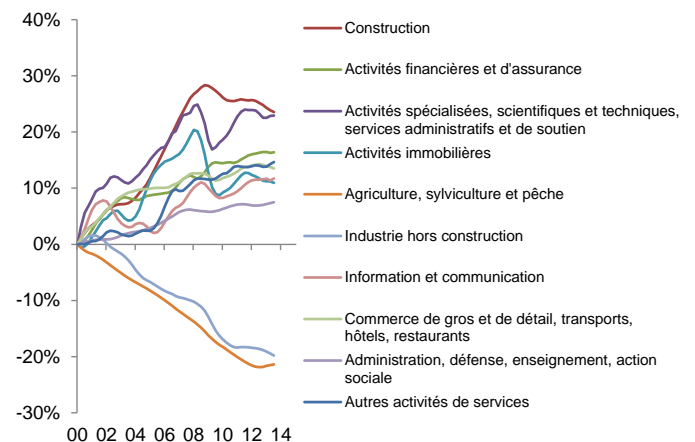
D'autres branches, en revanche, semblent davantage guidées par la conjoncture macroéconomique. Par exemple, l'emploi

recule depuis 2008 dans le secteur de la *construction*, alors que celui-ci était parmi ceux qui embauchaient le plus durant les années précédant le déclenchement de la crise.

Le secteur des *activités immobilières* ainsi que le bloc des *activités spécialisées, scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien* ont subi en 2008-2009 un recul très net du volume de l'emploi. Ils n'ont pas retrouvé leur niveau et leur dynamisme d'avant crise.

Ce n'est pas le cas du secteur *information et communication*, qui a rebondi après avoir été significativement touché par la récession, pour dépasser désormais son niveau d'avant crise.

Évolution de l'emploi en France par secteur depuis 2000



Source : Eurostat

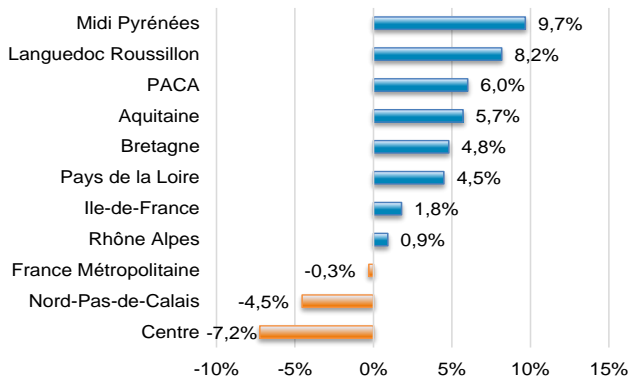
La part dans l'emploi des activités de services, qui bénéficient pour la plupart de gains de productivité plus faibles que dans l'industrie, augmente plus rapidement que leur part dans la valeur ajoutée. À cela s'ajoutent les difficultés industrielles françaises qui accentuent le phénomène de tertiarisation de l'économie.

À court terme, si la croissance est tirée par les secteurs à faibles gains de productivité, elle peut être riche en emplois et synonyme d'une baisse du chômage. À plus long terme, en l'absence de gains de productivité, cette dynamique peut venir buter sur une insuffisance de l'offre de travail et sur des contraintes démographiques. Le renforcement de l'industrie, outre ses bénéfiques potentiels sur les comptes extérieurs, constitue ainsi une réserve de croissance importante.

Ces évolutions sectorielles ont des conséquences sur l'emploi régional. Dans les territoires peu orientés vers l'industrie et relativement préservés par leur spécialisation dans les activités tertiaires, l'emploi résiste mieux que dans le reste du pays. Parmi les dix régions les plus importantes, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, PACA et Aquitaine sont celles dont l'emploi a le plus augmenté sur les 13 dernières années (entre +9% et +6%). À l'inverse, le Centre (-7,2%) et le

Nord-Pas-de-Calais (-4,5%) sont les régions ayant connu les plus forts déclin sur la période.

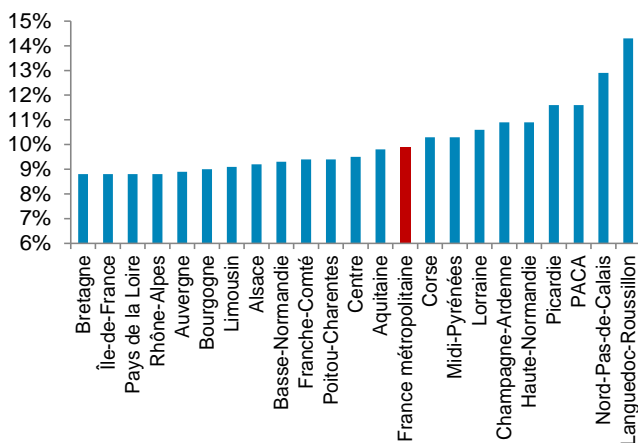
Évolution de l'emploi salarié hors intérim depuis 2002 par région



Source : INSEE

Plus globalement, 13 des 22 régions de France Métropolitaine ont un niveau d'emploi en 2014 plus faible qu'en 2002. Celles ayant les moins bonnes performances sont les régions du Nord-Est de la France (Franche-Comté, Champagne-Ardenne et Lorraine, ainsi que la Picardie et l'Alsace). Entre le T2 2013 et le T2 2014, les régions Île-de-France (+0,51%), Aquitaine (+0,39%), Paca (+0,40%), ou la Corse (+1,44%), ont connu des créations nettes d'emploi hors intérim. C'est également le cas de Midi-Pyrénées, qui a la particularité d'être la seule région avec la Corse où l'industrie résiste (+0,78% sur la période récente). En ce qui concerne le chômage, le paysage est encore plus sombre : toutes les régions ont un taux de chômage au troisième trimestre 2014 plus élevé qu'en 2002 et de fortes disparités existent entre les territoires. Ainsi celles ayant connu les hausses les moins fortes de leur taux de chômage (moins de 2,2 points) sont la Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Île-de-France, l'Auvergne, la Basse-Normandie, Poitou-Charentes et l'Aquitaine. À l'inverse, le chômage a progressé plus fortement en Champagne-Ardenne, Picardie, Franche-Comté, Limousin, Centre, Lorraine ou Alsace (plus de 3 points d'augmentation sur la période).

Taux de chômage par région au T3 2014

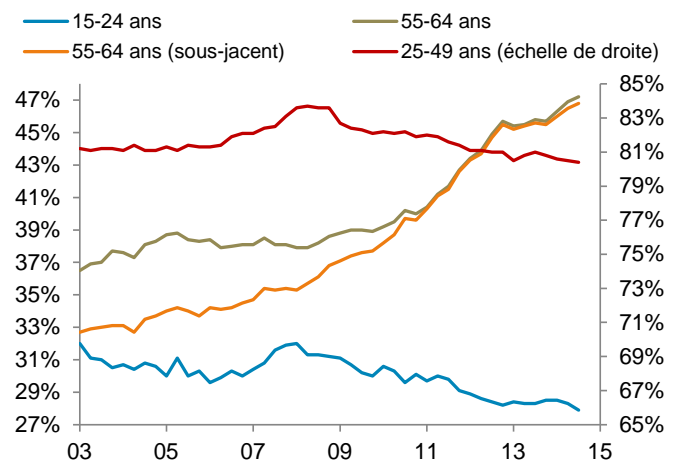


Source : INSEE

4. Le choix social de l'emploi des seniors

Un des traits marquants de l'évolution de l'emploi depuis le T2 2008 est la progression du taux d'emploi des seuls 55-64 ans, quand celui des autres tranches d'âge diminue. Ces évolutions se sont accélérées depuis le début de la crise des dettes souveraines (T3 2011).

Taux d'emploi par tranche d'âge



Source : INSEE, enquête emploi

Trois facteurs permettent d'expliquer la hausse du taux d'emploi² :

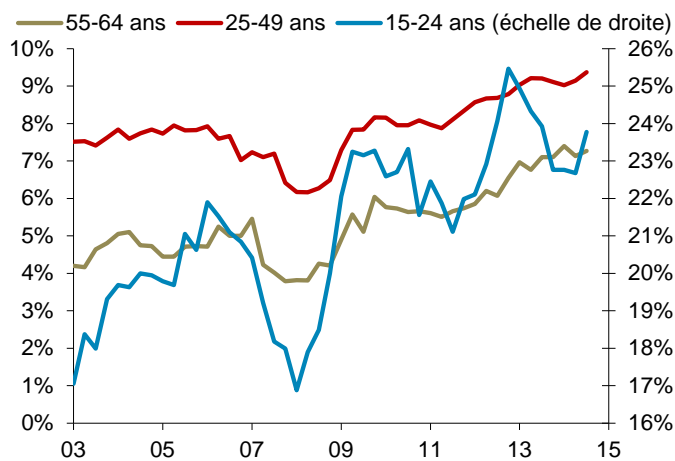
- L'allongement de la durée d'assurance requise pour bénéficier d'une retraite à taux plein.
- La restriction des dispositifs de transition entre emploi et retraite (durcissement des préretraites publiques et des préretraites d'entreprises, suppression des préretraites progressives).
- La baisse, entre 2009 et 2011, du nombre de salariés partant en retraite anticipée dans le cadre du dispositif carrières longues (d'environ 100 000 en 2004-2008 à 30-40 000 de 2009 à 2011). La hausse du taux d'emploi des seniors est d'autant plus remarquable qu'à partir de 2012, ce phénomène a joué en sens inverse. Le nombre de départs en retraite pour carrière longue est remonté à 85 000 en 2012, puis 145-150 000 en 2013-2014 (soit près d'un quart des départs en retraite).

La hausse du taux d'emploi des 55-64 ans s'est accompagnée d'une augmentation du taux de chômage de cette tranche d'âge. Entre le T2 2008 et le T2 2011, il a augmenté de 1,7 point, comme celui des 25-49 ans, et 4 points chez les 15-24 ans. Entre le T3 2011 et le T3 2014, la hausse du chômage des jeunes a ralenti (+1,9 point), de même que celle des 25-49 ans, tandis que celle des seniors a accéléré (+1,8 point). Il en a résulté une hausse du taux d'activité des 55-64 ans entre le

² Pour plus de précisions, lire Antoine Rémond, *Retraites : Quelle nouvelle réforme ?*, collection « Doc' en Poche », La Documentation française, Paris, 2012.

T2 2008 et le T3 2014 (de 39,4% à 51%), tandis que celui des autres tranches d'âge a diminué (de 38% à 36,6% pour les 15-24 ans et de 89,2% à 88,6% pour les 25-49 ans).

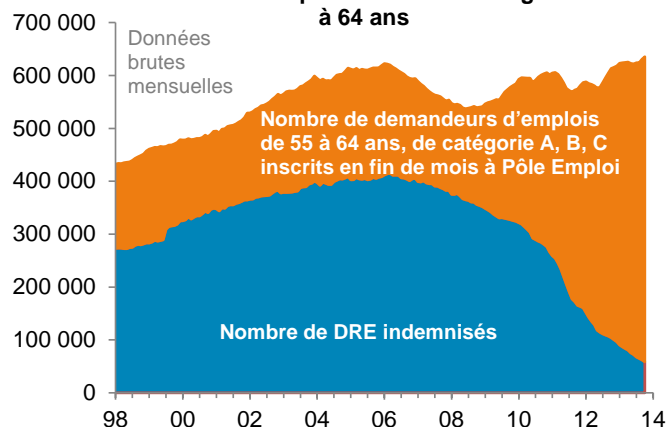
Taux de chômage (BIT) par tranche d'âge



Source : INSEE, enquête emploi

Le relèvement de l'âge d'ouverture des droits à retraite à partir du 1^{er} juillet 2011 s'est traduit par une diminution des départs en retraite, ce qui a pesé sur le niveau du chômage des seniors. Mais l'augmentation du chômage des 55-64 ans tient avant tout à la suppression progressive du dispositif de dispense de recherche d'emploi (DRE) par la réforme des retraites de 2008. Ce dispositif, accessible aux chômeurs âgés d'au moins 55 ans, les dispensait de l'obligation de rechercher un emploi. Ils n'étaient alors plus comptés dans les statistiques du chômage. Plus aucune entrée dans le dispositif n'est possible depuis le 1^{er} janvier 2012. Les salariés qui y auraient eu accès se retrouvent ainsi au chômage. Par rapport à un maximum d'environ 400 000 atteint en 2006, le nombre de DRE a chuté à moins de 37 000 en septembre 2014. Dans le même temps, le nombre de demandeurs d'emploi âgés de 55-64 ans est passé d'environ 200 000 à près de 650 000 (données brutes). En ajoutant les DRE aux demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie A, B, C, la progression du chômage des 55 ans et plus est plus faible que celle des autres tranches d'âge (+25% de mars 2008 à septembre 2014, contre +60% pour les 15-24 ans et +50% pour les 25-49 ans).

Dispensés de recherche d'emploi et demandeurs d'emploi en fin de mois âgés de 55 à 64 ans



Sources : Pôle Emploi, statistiques chômage-marché du travail, Dares-Pôle Emploi, statistiques mensuelles sur le marché du travail

L'augmentation du chômage des 55-64 ans a également été alimentée par les ruptures conventionnelles du contrat de travail, mises en place par la loi de modernisation du marché du travail du 25 juin 2008. Les entrées en assurance chômage suite à une rupture conventionnelle concernent plus fréquemment les tranches d'âges supérieures, qui ont une longue durée d'affiliation.

5. Progression des embauches en CDD et réduction de leur durée

Le CDI demeure la forme d'emploi la plus répandue en France. En 2012, il concerne 86,9% des salariés du secteur concurrentiel, contre 10,3% des salariés pour les CDD (dont 20% d'apprentis et 6% de contrats saisonniers), et 2,8% pour les contrats d'intérim. Après avoir fortement augmenté dans années 1980 et 1990, les contrats courts se sont stabilisés depuis le début des années 2000 autour de 13%.

Les différents types de contrats de travail

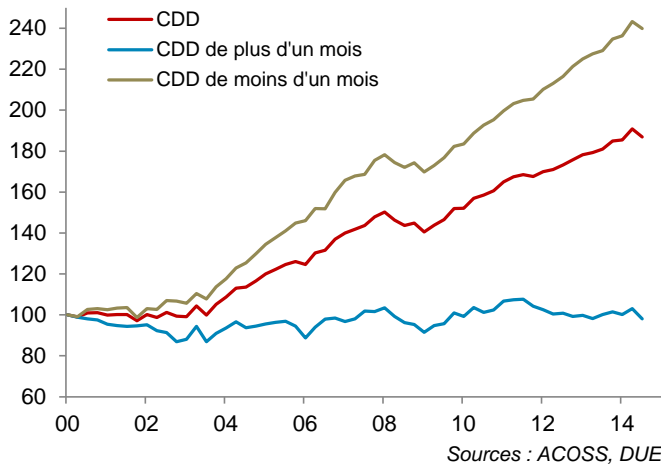
	Répartition des différents contrats (stocks)	DUE* et déclarations des agences d'intérim	DUE hors intérim	Évolution du nombre de DUE et de missions d'intérim 2000-2012
CDI	86,9%	8,1%	18,8%	3,8%
CDD	10,3%	49,5%	81,2%	76,2%
Intérim	2,8%	42,3%	-	14,3%

* Déclarations unique d'embauche

Source : DARES, MMO

En revanche, la répartition entre les différents types de contrats s'inverse lorsqu'on considère les flux d'emploi. Au 4^e trimestre 2012, seulement 8,1% des embauches sont des CDI. La majorité des embauches se répartit entre CDD (49,5%) et missions d'intérim (42,3%). Les contrats pour des durées courtes, inférieures à 3 mois, sont prédominants. Dans le cas des CDD, cette tendance au raccourcissement des contrats est particulièrement visible sur l'évolution des contrats de moins d'un mois. Leur nombre a plus que doublé depuis 2000.

Variation du nombre de déclarations d'embauche en France en CDD (base 100 en 2000)



Le développement des contrats de très courte durée explique la présence concomitante d'une part stable des contrats courts dans l'emploi et d'une augmentation significative de leur part dans les embauches. En 2012, les missions d'intérim durent en moyenne moins de deux semaines. C'est également le cas de la moitié des CDD. Les CDI courts se sont également développés. La part des CDI de moins d'un an est passée de 34% en 2008 à 36% en 2011. 10% des CDD conclus en 2011 ont duré moins d'un mois, 20% moins de trois mois. Cette progression des CDI courts s'explique par une augmentation des ruptures conventionnelles et des fins de période d'essai. Ils touchent davantage les jeunes, les employés (surtout les peu qualifiés), et certains secteurs (notamment hébergement, et restauration).

Le recours accru aux contrats courts, conjugué à leur raccourcissement, a entraîné une augmentation du taux de rotation des salariés³. En 2011, il a atteint 177%, soit presque cinq fois plus que son niveau de 1982 (38%). En revanche, le taux de rotation des CDI est en baisse sur les 30 dernières années. Auparavant concentrée surtout sur les jeunes, qui restent le groupe le plus touché, la rotation caractérise désormais aussi de façon de plus en plus marquée certains métiers. De même, le niveau de formation des jeunes est dorénavant lié négativement à leur taux de rotation : les plus diplômés ont un taux de rotation inférieur à celui des peu ou pas aux diplômés. Ces différents éléments suggèrent que le marché du travail s'oriente vers un modèle segmenté avec peu de liens entre emplois stables et contrats courts, s'éloignant ainsi du modèle de file d'attente où les contrats courts jouent le rôle de tremplin vers l'emploi stable⁴.

³ Cela signifie que pour 100 salariés présents à un moment donné dans un établissement, il y a eu en 2011 177 actes d'embauche et de débauche en un an (contre 38 en 1982).

⁴ Voir Claude Picart, « Une rotation de la main-d'œuvre presque quintuplée en 30 ans », Insee Références, « Emploi et salaires », 2014, pp. 29-45.

Conclusion

Le gouvernement français a fait de la restauration des marges des entreprises l'axe central de sa politique économique. Les allègements de cotisations sociales instaurés par le CICE et le Pacte de responsabilité et de solidarité peuvent influencer sur le comportement des entreprises, lesquelles peuvent réduire leur endettement, diminuer leurs prix, augmenter l'emploi, verser des salaires plus élevés, ou accroître leurs dépenses d'investissement. Sur l'année 2015, l'INSEE estime que 20 000 emplois par trimestre pourraient être créés. Ce ne serait toutefois pas suffisant pour faire reculer le chômage. La politique de l'emploi a donc été légèrement réorientée. Si le volume de contrats aidés devrait être un peu supérieur à celui initialement décidé pour 2014 (445 000 contre 430 000), c'est surtout la répartition de ses bénéficiaires qui évoluera, avec moins de contrats d'accompagnement dans l'emploi ciblés sur les jeunes, mais plus d'emplois d'avenir, et un doublement des contrats initiative emploi, qui sera pour les seniors et les chômeurs de longue durée. Pour les seniors, le président de la République a annoncé en novembre la création d'un nouveau contrat de professionnalisation. Si celle-ci est bien évoquée dans le projet de loi de finances pour 2015, aucun montant n'a été budgété pour garantir sa mise en œuvre. Pour les jeunes, face à l'échec des contrats de génération, l'apprentissage est relancé après une réduction des aides publiques en 2013 et 2014, laquelle a entraîné une chute des entrées en apprentissage de 297 000 en 2012 à 265 000 en 2014.

Ces décisions ne sont néanmoins pas de nature à remettre cause la dualité du marché du travail, laquelle s'exprime également par la progression des travailleurs indépendants économiquement dépendants, notamment au Royaume-Uni, mais aussi en France. Pour tenter de résoudre cette dualité, le gouvernement italien vient de décider la création d'un contrat de travail unique à protection progressive. En France, le Premier ministre ayant fait part de son inclination pour un tel projet, le débat pourrait être rouvert.

Au-delà des politiques publiques nationales, le caractère général de l'augmentation du chômage en Europe ainsi que le besoin d'une coordination budgétaire rappellent la nécessité d'un instrument budgétaire commun. Plusieurs propositions ont été formulées, allant d'un fonds de stabilisation organisant des transferts entre États en cas de choc exceptionnel, à la mise en place d'un régime d'assurance chômage européen, consistant à mutualiser une composante de l'assurance chômage. Cela constituerait un signal fort d'intégration et de solidarité permettant de renforcer la stabilisation macroéconomique de la zone euro.